



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION
DE LA FETE ENTRE VOISINS DU SAMEDI 30 MAI 2026
ORGANISE DANS LA RUE D'ETAMPES**

Arrêté de Police N° 41/2026 (ST) du 28 mai 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par Madame KHELIFA Armelle qui est d'occuper le domaine Public dans la rue d'Etampes afin d'organiser une « fête de voisins »
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de régler la « fête entre voisins » le samedi 30 mai 2026.

ARRETE

- Article 1** Madame KHELIFA Armelle est autorisée à occuper le domaine public dans la rue d'Etampes (espace vert situé devant son domicile sis 39 rue d'Etampes) à l'occasion de la fête des voisins **le samedi 30 mai 2026 de 17h00 à 23h00.**
- Article 2** Les organisateurs procéderont à la mise en place et au retrait du matériel.
- Article 3** Les organisateurs veilleront à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.
- Article 4** Madame KHELIFA Armelle domiciliée au 39 rue d'Etampes 59287 Guesnain,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 28 mai 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

